

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 8 juillet 2008, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Guy Leclair, Robert Savard, Jacques Smith, Jean-Jacques Leduc, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Huit (8) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Dépôt d'une pétition pour que la rue du Fleuve soit construite sur une largeur de 6,5 mètres au lieu du 9 mètres prévu au Règlement 158.
- Demande d'information sur l'accessibilité du registre du Règlement 158.
- Demande d'information sur la décision du conseil quant à la tenue d'un scrutin référendaire sur le Règlement 158 ou l'adoption éventuelle d'un nouveau règlement.
- Demande d'information sur le versement d'intérêts pour la subvention versée par les gouvernements pour le Règlement 158.
- Demande d'explication sur le mode de répartition des taxes au pied linéaire du secteur du golf versus celui au pied carré pour les autres secteurs du Règlement 158.
- Demande d'information sur les baisses de taxes anticipées par l'ajout de terrains effectué au Règlement 158 dans le secteur du golf.
- Demande d'explication portant sur les groupes faisant de la désinformation dans la récente lettre du conseil parue dans les journaux locaux.
- Demande d'explication sur les possibilités de subdivision d'un terrain de 20 000 pieds carrés bâti en plein centre de celui-ci et demande d'information si le Règlement 158 a été rédigé en conséquence de cette réalité.
- Demande s'il est possible de faire des regroupements de propriétés pour l'installation de champs d'épuration communs avec des fosses de rétention scellées afin de régler la problématique encourue dans le secteur de la Pointe-Meloche.
- Demande de révision du coût du règlement d'emprunt afin d'abaisser la taxe de répartition locale à un taux de deux fois et demi prévu initialement au lieu de quatre fois telle qu'elle apparaît au Règlement 158 pour certains propriétaires.

- Demande de suivi de dossier pour la problématique de bruits occasionnés par la réparation d'une régata sur la rue Poissant.

2008-07-372 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 8 juillet 2008.

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juillet 2008, tel que préparé, à savoir :

- 1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 16 JUIN 2008 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2008**
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1** Acte de transaction concernant la compensation due pour les services d'interception et d'assainissement des eaux usées avec la compagnie Les Vêtements de sport Gildan inc.
 - 5.2** Adoption de la charte révisée du Comité mixte municipal-industriel de Salaberry-de-Valleyfield et nouvelle nomination des sous-comités
 - 5.3** Acquisition d'une partie du lot 3 248 232 situé boulevard Hébert de Goodyear Canada inc.
 - 5.4** Protocole d'entente avec l'organisme Habitation Le Phare pour l'octroi d'une aide financière et pour un soutien technique, clérical et administratif dans le cadre des activités organisées pour les familles monoparentales
- 6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1** Ratification d'embauche et de départ de personnel pour le mois de juin 2008
 - 6.2** Abolition du poste de mécanicien au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 6.3** Création d'un poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 6.4** Nomination au poste de préposé à la signalisation au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 6.5** Nomination au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
 - 6.6** Nomination au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
 - 6.7** Nomination au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
 - 6.8** Nomination au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
 - 6.9** Nomination au poste de technicien en prévention au Service de sécurité incendie
 - 6.10** Acceptation de la démission de monsieur Martin Simoneau au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
 - 6.11** Nomination au poste de commis à la bibliothèque au Service récréatif et communautaire
- 7. SERVICE DU GREFFE**

N/A
- 8. SERVICE DU CONTENTIEUX**
 - 8.1** Demande d'autorisation de procéder comme substitut au procureur attitré de la cour municipale
- 9. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
 - 9.1** Approbation de la liste de comptes numéro 117 au montant de 6 062 156,82 \$
 - 9.2** Dépôt du rapport budgétaire au 2 juillet 2008

9.3 Augmentation du fonds de roulement

10. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Autorisation à la Garderie Porculus pour la fermeture de rue lors de la tenue de leur fête d'enfants
- 10.2 Autorisation aux Productions MWF pour la tenue d'un gala de lutte au parc Delpha-Sauvé
- 10.3 Protocole d'entente avec le Parc récréatif de motocross Valleyfield inc. afin de fixer les termes et conditions de la tenue du Super Motocross et diverses autorisations pour la tenue de leurs activités au parc industriel et portuaire Perron
- 10.4 Demande à la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry pour l'utilisation de l'espace gazonné au pourtour du site de l'ancien lieu d'enfouissement pour la tenue du Super Motocross de Valleyfield
- 10.5 Approbation de travaux additionnels pour la relocalisation de la guérite du Parc régional des îles de Saint-Timothée
- 10.6 Approbation d'honoraires professionnels d'ingénierie additionnels pour la relocalisation de la guérite du Parc régional des îles de Saint-Timothée
- 10.7 Lettre d'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge relative aux services aux sinistrés
- 10.8 Entente tripartite avec la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry et la Société du vieux canal de Beauharnois relative au circuit patrimonial pédestre du Vieux canal de Beauharnois et au Parc Delpha-Sauvé

11. SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE – UNITÉ URBANISME

- 11.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-06-29 pour le lot 3 245 149 sis au 7, rue des Cascades afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal existant et réponse à cette demande
- 11.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-06-30 pour le lot 142-41 sis au 139, rue McLaren afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal existant et réponse à cette demande
- 11.3 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-06-31 pour le lot 3 593 322 sis au 699, boulevard Bord-de-l'Eau afin d'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment accessoire de type garage détaché et réponse à cette demande
- 11.4 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-06-32 pour le lot 142-15 sis au 96, rue McLaren afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal existant et réponse à cette demande
- 11.5 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-06-33 pour le lot 3 247 450 sis au 252, rue Grande-Île afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal existant et réponse à cette demande
- 11.6 Réponse à la demande 1097-2008-04 pour autoriser la démolition d'une dépendance attachée au bâtiment sis au 423, boulevard du Havre, le remplacement du revêtement de la partie affectée sur le mur arrière et la construction d'une galerie en cour arrière, lot 3 247 518, en vertu du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 11.7 Réponse à la demande 1097-2008-05 pour autoriser divers aménagements extérieurs en cours avant et arrière du bâtiment sis au 49, rue Gault, lot 3 247 604, en vertu du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 11.8 Réponse à la demande 1097-2008-06 pour autoriser la construction de galerie à l'arrière du bâtiment sis au 483, boulevard du Havre, lot 3 247 551, en vertu du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 11.9 Demande au ministère des Transports du Québec de prolonger l'autorisation temporaire d'accès pour le chemin de la Carrière Dolomite
- 11.10 Vente d'une partie du lot 135-219 (près du 97, rue Marleau) à monsieur Marcel Nadeau
- 11.11 Réponse à la demande 1097-2008-07 pour autoriser l'installation d'une enseigne au bâtiment sis au 211, rue Victoria, lot 994 en vertu du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

12. SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE – UNITÉ INGÉNIEURIE

- 12.1 Servitude en faveur de Bell-Hydro sur une partie des lots 1245 et 258-640, près de la station de pompage Trudeau
- 12.2 Approbation des critères de sélection pour l'octroi d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux de pavage, de bordure et de trottoir dans diverses rues

13. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Modification de la convention avec Technologies Fabgroups inc. dans le cadre de la déshydratation des boues de la station d'épuration

- 14. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**
N/A
- 15. APPELS D'OFFRES**
15.1 Appel d'offres 2008-09 : construction d'un chalet au parc Salaberry
- 16. INVITATIONS À SOUMISSIONNER**
16.1 Invitation à soumissionner 2008-ENV-09 : fourniture et disposition de conteneurs pour la collecte de matériaux secs
- 17. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**
17.1 Avis de motion pour un règlement concernant la conclusion d'une entente relative aux travaux municipaux dans le projet résidentiel Pointe du canal, phase III
17.2 Dispense de lecture et adoption du projet de règlement 147 concernant la conclusion d'une entente relative aux travaux municipaux dans le projet résidentiel Pointe du canal, phase III
17.3 Avis de motion pour un règlement concernant l'octroi d'une aide financière au promoteur dans le projet résidentiel Pointe du canal, phase III
17.4 Avis de motion pour un règlement concernant la conclusion d'une entente relative aux travaux municipaux dans le projet résidentiel Le Versant du Soleil, phase IV
17.5 Dispense de lecture et adoption du projet de règlement 161 concernant la conclusion d'une entente relative aux travaux municipaux dans le projet résidentiel Le Versant du Soleil, phase IV
17.6 Avis de motion pour un règlement concernant l'octroi d'une aide financière au promoteur dans le projet résidentiel Le Versant du Soleil, phase IV
- 18. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**
18.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du Règlement 158 décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie, de drainage, de chaussée, de bordure et de trottoir et tous les travaux connexes dans les secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est, ainsi qu'un emprunt de 21 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
18.2 Dispense de lecture et adoption du Règlement 157 pour décréter la construction d'un centre administratif au port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'un emprunt de 3 386 250 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
18.3 Avis de motion pour un règlement décrétant des travaux de pavage, de bordure et de trottoir dans diverses rues ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux
18.4 Avis de motion pour un règlement décrétant des travaux d'infrastructures à l'intersection des rues Maden et Notre-Dame ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux
18.5 Avis de motion pour un règlement décrétant la construction d'un entrepôt au port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'un emprunt de 4 929 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 19. RÈGLEMENTS D'URBANISME**
N/A
- 20. DIVERS**
20.1 Nomination d'un maire suppléant
20.2 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe foncière et de la taxe d'affaires de l'organisme Maison d'Hébergement Dépannage de Valleyfield
- 21. PÉRIODE DE QUESTIONS**
22. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC
23. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2008-07-373

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 16 JUIN 2008 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2008

Les procès-verbaux de la séance spéciale du 16 juin 2008 et de la séance ordinaire du 17 juin 2008 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 3 juillet 2008 ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte les procès-verbaux de la séance spéciale du 16 juin 2008 et de la séance ordinaire du 17 juin 2008, selon leur teneur.

ADOPTÉ

2008-07-374 ACTE DE TRANSACTION CONCERNANT LA COMPENSATION DUE POUR LES SERVICES D'INTERCEPTION ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES AVEC LA COMPAGNIE LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.

CONSIDÉRANT l'entente relative à la compensation due pour les services d'interception et d'assainissement des eaux usées intervenue avec la compagnie Les Vêtements de sport Gildan inc. en 1995, entente prévoyant une compensation monétaire à douze (12) mois d'utilisation advenant une situation de fermeture permanente des installations industrielles de cette compagnie ;

ATTENDU QUE ladite compagnie a terminé ses opérations le 27 septembre 2006 ;

ATTENDU QUE ladite compagnie conteste la facture émise en conséquence ;

VU le dépôt devant ce conseil d'un acte de transaction à intervenir entre la compagnie Les Vêtements de sport Gildan inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant la compensation due pour les services d'interception et d'assainissement des eaux usées ;

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général de procéder à la signature dudit acte de transaction ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

D'accepter le contenu de l'acte de transaction à intervenir avec la compagnie Les Vêtements de sport Gildan inc. afin d'éviter des procédures judiciaires et d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et nom de la municipalité, cet acte de transaction.

ADOPTÉ

2008-07-375 ADOPTION DE LA CHARTE RÉVISÉE DU COMITÉ MIXTE MUNICIPAL-INDUSTRIEL DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ET NOUVELLE NOMINATION DES SOUS-COMITÉS

VU le dépôt devant ce conseil d'un document relatif à la charte révisée du Comité mixte municipal-industriel de Salaberry-de-Valleyfield (CMMISDV) créé en février 2005 ;

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général d'adopter la charte révisée du CMMISDV et de procéder à une nouvelle nomination des sous-comités ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte la charte révisée du Comité mixte municipal-industriel de Salaberry-de-Valleyfield en date du 10 juin 2008 telle que soumise en le document déposé devant ce conseil ;

QUE les trois (3) sous-comités créés en 2005 soient nommés comme suit :

- analyse de risques et des conséquences ;
- interventions
- communications.

ADOPTÉ

2008-07-376 ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 3 248 232 SITUÉ BOULEVARD HÉBERT DE GOODYEAR CANADA INC.

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général relative à l'acquisition d'une partie du lot 3 248 232 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, de la compagnie Goodyear Canada inc., lot situé boulevard Hébert ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte l'achat d'une partie du lot 3 248 232 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé boulevard Hébert, de la compagnie Goodyear Canada inc., terrain d'une superficie approximative de 41 000 mètres carrés, à 2,15 \$ le mètre carré, pour un montant d'environ 88 150 \$, taxes en sus ;

QUE le conseil municipal mandate M^e Gilles Marois, notaire, pour réaliser le contrat d'achat ;

QUE le conseil municipal mandate M. Michel Caza, arpenteur-géomètre de la firme Caza, Lemieux SENC, pour les travaux d'arpentage nécessaires à cette acquisition ;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la municipalité ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente, incluant les actes de servitude à cet égard, le cas échéant.

ADOPTÉ

2008-07-377

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ORGANISME HABITATION LE PHARE POUR L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE ET POUR UN SOUTIEN TECHNIQUE, CLÉRICAL ET ADMINISTRATIF DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS ORGANISÉES POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a été un des partenaires majeurs de la mise en place du projet de logement social réalisé dans le cadre du Programme Accès-Logis de la Société d'habitation du Québec ;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de se rapprocher des besoins correspondants aux réalités quotidiennes des familles campivallensiennes ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite créer un contexte favorable pour mobiliser toutes les ressources du milieu afin d'offrir aux familles campivallensiennes un milieu de vie sain et agréable ;

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Habitation Le Phare et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, ainsi que divers organismes, relatif à l'octroi d'une aide financière et pour un soutien technique, clérical et administratif dans le cadre d'activités organisées pour les familles monoparentales ;

VU la recommandation de la conseillère à la vie communautaire relative à la signature dudit protocole d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec l'organisme Habitation Le Phare relatif à l'octroi d'une aide financière et un soutien technique, clérical et administratif dans le cadre d'activités organisées pour les familles monoparentales, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 ;

QUE la Ville octroie un montant de 3 000 \$ afin de permettre la réalisation d'activités prévues au plan d'action de la politique familiale ;

QUE la conseillère à la vie communautaire soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2008-07-378

RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LE MOIS DE JUIN 2008

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de juin 2008 ;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés du 3 juillet 2008 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de juin 2008.

ADOPTÉ

2008-07-379 ABOLITION DU POSTE DE MÉCANICIEN AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la vacance au poste de mécanicien au Service de l'environnement et des travaux publics ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à l'abolition du poste de mécanicien au Service de l'environnement et des travaux publics, poste faisant partie de la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2008-07-380 CRÉATION D'UN POSTE DE JOURNALIER AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du Service des ressources humaines et du Service de l'environnement et des travaux publics de procéder à la création d'un poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics, à la suite de l'abolition d'un poste de mécanicien ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la création d'un poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics.

ADOPTÉ

2008-07-381 NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ À LA SIGNALISATION AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la résolution 2008-04-191 adoptée lors de la séance du conseil du 15 avril 2008 par laquelle le conseil municipal nomme M. Serge Roy au poste de préposé à la signalisation au Service de l'environnement et des travaux publics ;

ATTENDU QUE M. Roy désire se prévaloir de son droit de retourner à son ancien poste de chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics ;

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un préposé à la signalisation au Service de l'environnement et des travaux publics ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Daniel Théorêt au poste de préposé à la signalisation au Service de l'environnement et des travaux publics ;

QUE la date de nomination et d'affectation de M. Théorêt à ce poste soit effective à compter du 14 juillet 2008 ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Théorêt soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2008-07-382 NOMINATION AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Kevin Lecompte au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Lecompte à ce poste soit prévue au mois de juillet 2008 ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Lecompte soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, en vigueur.

ADOPTÉ

2008-07-383 NOMINATION AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Mathieu Pinard au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Pinard à ce poste soit prévue au mois de juillet 2008 ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Pinard soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, en vigueur.

ADOPTÉ

2008-07-384 NOMINATION AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Guy Lamarche au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Lamarche à ce poste soit prévue au mois de juillet 2008 ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Lamarche soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, en vigueur.

ADOPTÉ

2008-07-385 NOMINATION AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Robert Orphanos-Griffiths au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Orphanos-Griffiths à ce poste soit prévue au mois de juillet 2008 ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Orphanos-Griffiths soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, en vigueur.

ADOPTÉ

2008-07-386 NOMINATION AU POSTE DE TECHNICIEN EN PRÉVENTION AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une technicienne en prévention au Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M^{me} Cynthia MacDougall au poste de technicienne en prévention au Service de sécurité incendie ;

QUE la date d'entrée en fonction de M^{me} MacDougall à ce poste soit prévue au mois de juillet 2008 ;

QUE la rémunération de M^{me} MacDougall soit celle correspondant à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, au taux de 17,33 \$ l'heure, pour 37,50 heures par semaine, et que ses conditions de travail soient celles prévues à la lettre d'entente pertinente en vigueur.

ADOPTÉ

2008-07-387 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR MARTIN SIMONEAU AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la lettre de démission formulée par M. Martin Simoneau, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M. Martin Simoneau au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, celle-ci étant effective depuis le 5 juillet 2008.

ADOPTÉ

2008-07-388 NOMINATION AU POSTE DE COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une commis à la bibliothèque à temps complet à l'unité Bibliothèque au Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Guy Leclair,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M^{me} Diane St-Denis au poste de commis à la bibliothèque à temps complet à l'unité Bibliothèque au Service récréatif et communautaire ;

QUE la date de nomination et d'affectation de M^{me} St-Denis à ce poste soit effective à compter du 9 juillet 2008 ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M^{me} St-Denis soient celles prévues à la convention collective du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2008-07-389 DEMANDE D'AUTORISATION DE PROCÉDER COMME SUBSTITUT AU PROCUREUR ATTITRÉ DE LA COUR MUNICIPALE

ATTENDU QUE certaines infractions pénales relevant du Procureur général du Québec sont traitées par le procureur de la cour municipale, soit M^e Marc Alain ;

ATTENDU QU'il est pertinent que son substitut, M^e Nancy Lecompte, soit également autorisé à représenter le Procureur général du Québec advenant absence de M^e Alain ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE demande soit formulée au Procureur général du Québec afin d'autoriser M^e Nancy Lecompte à représenter M^e Marc Alain pour les infractions pénales traitées devant la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield advenant absence du procureur attitré.

ADOPTÉ

2008-07-390 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 117 AU MONTANT DE 6 062 156,82 \$

La liste de comptes numéro 117 est déposée devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 117 pour lesquels les chèques suivants ont été émis :

<u>Numéros de chèques</u>	<u>Montant</u>
45 085 à 45 424	6 062 156,82 \$

QUE le conseil municipal autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 2 JUILLET 2008

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 2 juillet 2008 est déposé devant ce conseil.

2008-07-391 AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE le rapport financier de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield au 31 décembre 2007 démontre un surplus non affecté de 312 332 \$;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut se doter d'une plus grande marge de manœuvre quant à l'utilisation du fonds de roulement ;

ATTENDU QUE les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) permettent l'utilisation des surplus pour augmenter le fonds de roulement ;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique relative à l'affectation d'un montant de 100 000 \$ à l'augmentation du fonds de roulement ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'affectation d'un montant de 100 000 \$ à l'augmentation du fonds de roulement, ce qui totalisera 850 000 \$ après cette affectation.

ADOPTÉ

**2008-07-392 AUTORISATION À LA GARDERIE PORCULUS POUR LA FERMETURE DE RUE
LORS DE LA TENUE DE LEUR FÊTE D'ENFANTS**

VU la demande formulée par M^{me} Kathy Landry de la Garderie Porculus relative à la tenue d'une fête d'enfants le 20 août 2008 ;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Guy Leclair,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la Garderie Porculus à utiliser et à fermer partiellement la rue Perreault sur une longueur de 75 pieds environ, face au 47 de la rue Perreault, dans le cadre d'une fête d'enfants qui se tiendra le 20 août 2008, de 9 h à 15 h, reportée au 21 août 2008 en cas de pluie.

ADOPTÉ

**2008-07-393 AUTORISATION AUX PRODUCTIONS MWF POUR LA TENUE D'UN GALA DE
LUTTE AU PARC DELPHA-SAUVÉ**

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à la tenue d'un gala de lutte le 2 août 2008 ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise les Productions MWF à tenir un gala de lutte dans le stationnement du parc Delpha-Sauvé, face au centre communautaire, le 2 août 2008, de 12 h à 19 h 30.

ADOPTÉ

2008-07-394

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE PARC RÉCRÉATIF DE MOTOCROSS VALLEYFIELD INC. AFIN DE FIXER LES TERMES ET CONDITIONS DE LA TENUE DU SUPER MOTOCROSS ET DIVERSES AUTORISATIONS POUR LA TENUE DE LEURS ACTIVITÉS AU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON

ATTENDU QUE l'organisme Parc récréatif de motocross Valleyfield inc. désire tenir sa 15^e édition du super motocross les 23 et 24 août 2008 ;

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Parc récréatif de motocross Valleyfield inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield afin de fixer les termes et conditions de la tenue de cet événement au parc industriel et portuaire Perron, coin boulevard des Érables et boulevard Gérard-Cadieux, et à l'ancien site d'enfouissement de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, les 23 et 24 août 2008 ;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire ;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les parcs et les places publiques ;

Il est proposé par M. le conseiller Guy Leclair,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'organisme Parc récréatif de motocross Valleyfield inc. à tenir la 15^e édition de son activité au parc industriel et portuaire Perron, coin boulevard des Érables et boulevard Gérard-Cadieux, et à l'ancien site d'enfouissement de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, les 23 et 24 août 2008 ;

QUE la Ville conclue un protocole d'entente avec l'organisme Parc récréatif de motocross Valleyfield inc. afin de fixer les termes et conditions dans le cadre de la tenue de la 15^e édition de leur activité de super motocross ;

QUE la Ville autorise la fermeture du boulevard des Érables du côté ouest, entre la piste de course et le boulevard Gérard-Cadieux, du 22 août 2008, 20 h, au 24 août 2008, 20 h ;

QUE la Ville autorise la circulation en direction sud uniquement (à contresens) entre la piste de course et le boulevard Gérard-Cadieux afin de permettre aux visiteurs arrivant par le boulevard des Érables l'accès au stationnement et interdisant aux véhicules d'accéder au boulevard des Érables par le boulevard Gérard-Cadieux ;

QUE la Ville autorise l'installation d'un panneau d'arrêt temporaire sur le boulevard Gérard-Cadieux, dans les deux directions, à l'intersection du boulevard des Érables, afin de faciliter le passage des piétons du stationnement au site de compétition ;

QUE la Ville autorise l'installation d'un panneau d'arrêt temporaire sur le boulevard des Érables afin de faciliter le passage des piétons à l'admission au site des courses ;

QUE la Ville autorise l'organisme à procéder, au besoin, à l'agrandissement des puits de la section de rue fermée (côté ouest) du boulevard des Érables et à l'installation d'une clôture anti-foule venant limiter l'accès au puits et devant se faire à l'intérieur de la ligne médiane ;

QUE la Ville autorise la vente de billets d'admission et exige que lesdits billets soient nécessaires pour accéder au site les 23 et 24 août 2008 ;

QUE la Ville verse à cet organisme un montant de 4 000 \$ pour couvrir l'exercice financier 2008 et lui fournisse des services techniques pour un montant maximal de 3 000 \$;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité les 23 et 24 août 2008, entre 7 h et 23 h, à condition que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activité et que des aires de consommation soient délimitées et que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2008-07-395 DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BEAUHARNOIS-SALABERRY POUR L'UTILISATION DE L'ESPACE GAZONNÉ AU POURTOUR DU SITE DE L'ANCIEN LIEU D'ENFOUISSEMENT POUR LA TENUE DU SUPER MOTOCROSS DE VALLEYFIELD

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire de demander à la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry l'autorisation d'utiliser l'espace gazonné au pourtour du site de l'ancien lieu d'enfouissement de la MRC pour la tenue du super motocross les 23 et 24 août 2008 ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Guy Leclair,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield demande à la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry l'autorisation d'utiliser l'espace gazonné situé au pourtour du site de leur ancien lieu d'enfouissement afin de faciliter la tenue de l'événement du super motocross les 23 et 24 août 2008.

ADOPTÉ

2008-07-396 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS POUR LA RELOCALISATION DE LA GUÉRITE DU PARC RÉGIONAL DES ÎLES DE SAINT-TIMOTHÉE

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'approbation des travaux additionnels effectués dans le cadre du contrat octroyé à la compagnie Construction Jacques Théorêt inc. pour la réalisation des travaux de relocalisation de la guérite d'entrée de la piste cyclable reliant le Parc régional des îles de Saint-Timothée au barrage de l'île Juillet dans le cadre du Programme de mise en valeur du milieu d'Hydro-Québec ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des travaux additionnels dans le cadre du contrat 2008-SRC-07 octroyé à la compagnie Construction Jacques Théorêt inc. pour la réalisation des travaux de relocalisation de la guérite d'entrée de la piste cyclable reliant le Parc régional des îles de Saint-Timothée au barrage de l'île Juillet afin de rendre les lieux plus accessibles à la piste cyclable du bassin de Saint-Timothée, de façon à ajouter une fosse de rétention, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire, travaux totalisant la somme de 4 144,09 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

**2008-07-397 APPROBATION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE
ADDITIONNELS POUR LA RELOCALISATION DE LA GUÉRITE DU PARC
RÉGIONAL DES ÎLES DE SAINT-TIMOTHÉE**

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'approbation des honoraires professionnels d'ingénierie additionnels pour la préparation d'un plan pour l'évacuation des eaux usées dans le cadre des travaux de relocalisation de la guérite ouest au Parc régional des îles de Saint-Timothée pour le bouclage cyclable du bassin de Saint-Timothée dans le cadre du Programme de mise en valeur du milieu d'Hydro-Québec ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des honoraires professionnels additionnels à la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. pour la préparation d'un plan pour l'évacuation des eaux usées dans le cadre des travaux de relocalisation de la guérite ouest au Parc régional des îles de Saint-Timothée pour le bouclage cyclable du bassin de Saint-Timothée dans le cadre du Programme de mise en valeur du milieu d'Hydro-Québec, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire, honoraires totalisant la somme de 990 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

**2008-07-398 LETTRE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE
RELATIVE AUX SERVICES AUX SINISTRÉS**

ATTENDU QUE les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre ;

ATTENDU QUE la mission de la Croix-Rouge est, notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire ;

VU le dépôt devant ce conseil d'une lettre d'entente à intervenir entre la Société canadienne de la Croix-Rouge et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative aux services aux sinistrés ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à la signature de ladite lettre d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une lettre d'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge afin d'assurer le comité des mesures d'urgence d'un support additionnel en cas de sinistre mineur ou majeur sur le territoire de la municipalité, pour un montant de 4 047,70 \$ servant à renouveler les équipements voués aux mesures d'urgence ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente précitée.

ADOPTÉ

2008-07-399 ENTENTE TRIPARTITE AVEC LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BEAUHARNOIS-SALABERRY ET LA SOCIÉTÉ DU VIEUX CANAL DE BEAUHARNOIS RELATIVE AU CIRCUIT PATRIMONIAL PÉDESTRE DU VIEUX CANAL DE BEAUHARNOIS ET AU PARC DELPHA-SAUVÉ

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente tripartite à intervenir entre la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, la Société du vieux canal de Beauharnois et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield dans le cadre d'un projet de circuit patrimonial pédestre du vieux canal de Beauharnois et au parc Delpha-Sauvé ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Guy Leclair,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une entente tripartite avec la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry (MRC) et la Société du vieux canal de Beauharnois dans le cadre d'un projet de circuit patrimonial pédestre du vieux canal de Beauharnois et au parc Delpha-Sauvé, la MRC agissant à titre de maître d'œuvre du projet ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente précitée.

ADOPTÉ

2008-07-400 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-06-29 POUR LE LOT 3 245 149 SIS AU 7, RUE DES CASCADES AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Francine Hébert et M. Michel Léger ont formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 245 149 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-06-29 pour le lot 3 245 149 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^{me} Francine Hébert et M. Michel Léger, concernant l'immeuble sis au 7, rue des Cascades, secteur Saint-Timothée, autorisant l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge arrière de 6,49 mètres, alors que l'article 4.3.1 du Règlement 60 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Saint-Timothée prescrit une marge arrière de 25 % de la profondeur moyenne du lot (6,86 mètres) pour un bâtiment unifamilial.

ADOPTÉ

2008-07-401

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-06-30 POUR LE LOT 142-41 SIS AU 139, RUE MCLAREN AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Philippe Dubé a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 142-41 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-06-30 pour le lot 142-41 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Philippe Dubé, concernant l'immeuble sis au 139, rue McLaren, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge de recul de 3,11 mètres du côté de la rue des Cheminots, alors que l'article 500 du Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield prescrit une marge de recul minimale de 5 mètres dans cette zone.

ADOPTÉ

2008-07-402

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-06-31 POUR LE LOT 3 593 322 SIS AU 699, BOULEVARD BORD-DE-L'EAU AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT ACCESSOIRE DE TYPE GARAGE DÉTACHÉ ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Nicole Campeau et M. François Derome ont formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 593 322 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-06-31 pour le lot 3 593 322 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^{me} Nicole Campeau et M. François Derome, sis au 699, boulevard Bord-de-l'Eau, secteur Grande-Île, pour l'implantation d'un nouveau bâtiment accessoire de type garage détaché, alors que l'article 3.5.3.2 du Règlement 159-1989 concernant le zonage de l'ancienne

Municipalité de la Grande-Île prescrit qu'aucun garage privé détaché n'est autorisé pour un usage multifamilial.

ADOPTÉ

2008-07-403 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-06-32 POUR LE LOT 142-15 SIS AU 96, RUE McLAREN AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

M. Gabriel Cardinal signifie aux membres du conseil son désaccord avec la demande de dérogation mineure formulée pour l'implantation d'un bâtiment principal avec une marge latérale inférieure à 0,9 mètre pour le 96, rue McLaren, car cette autorisation lui causera des problèmes d'égouttement additionnels sur son terrain. Il demande au conseil municipal de refuser cette demande de dérogation mineure.

ATTENDU QUE M^{me} Suzanne Piché a formulé, pour et au nom de M. Michel Piché, une demande de dérogation mineure pour le lot 142-15 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
 appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-06-32 pour le lot 142-15 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^{me} Suzanne Piché, pour et au nom de M. Michel Piché, concernant l'immeuble sis au 96, rue McLaren, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge latérale de 0,74 mètre, alors que le Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield prescrit une marge latérale de 0,9 mètre.

ADOPTÉ

2008-07-404 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-06-33 POUR LE LOT 3 247 450 SIS AU 252, RUE GRANDE-ÎLE AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, a formulé, pour et au nom de M. Éric Fortin, une demande de dérogation mineure pour le lot 3 247 450 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Guy Leclair,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-06-33 pour le lot 3 247 450 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, pour et au nom de M. Éric Fortin, concernant l'immeuble sis au 252, rue Grande-Île, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge latérale gauche de 1,01 mètre, alors que l'article 501 h) du Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield prescrit un marge de recul minimale de 1,5 mètre du côté d'un mur avec ouvertures dans le cas de toute nouvelle construction.

ADOPTÉ

2008-07-405 RÉPONSE À LA DEMANDE 1097-2008-04 POUR AUTORISER LA DÉMOLITION D'UNE DÉPENDANCE ATTACHÉE AU BÂTIMENT SIS AU 423, BOULEVARD DU HAVRE, LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE LA PARTIE AFFECTÉE SUR LE MUR ARRIÈRE ET LA CONSTRUCTION D'UNE GALERIE EN COUR ARRIÈRE, LOT 3 247 518, EN VERTU DU RÈGLEMENT 1097 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 3 247 518 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

VU la demande d'autorisation formulée par M^{me} Marylin Jean pour la démolition d'une dépendance attachée au bâtiment sis au 423, boulevard du Havre, le remplacement du revêtement de la partie affectée sur le mur arrière et la construction d'une galerie en cour arrière ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande 1097-2008-04 formulée pour le lot 3 247 518 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M^{me} Marylin Jean, demande effectuée dans le cadre du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield, pour l'autorisation de démolir une dépendance attachée au bâtiment sis au 423, boulevard du Havre, de remplacer le revêtement de la partie affectée sur le mur arrière et de construire une galerie en cour arrière.

ADOPTÉ

2008-07-406 RÉPONSE À LA DEMANDE 1097-2008-05 POUR AUTORISER DIVERS AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS EN COURS AVANT ET ARRIÈRE DU BÂTIMENT SIS AU 49, RUE GAULT, LOT 3 247 604, EN VERTU DU RÈGLEMENT 1097 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 3 247 604 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 1097 concernant les plans

d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Pierre Spénard pour divers aménagements extérieurs en cours avant et arrière du bâtiment sis au 49, rue Gault ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous réserve du respect de certaines conditions ;

Il est proposé par M. le conseiller Guy Leclair,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande 1097-2008-05 formulée pour le lot 3 247 604 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Pierre Spénard, demande effectuée dans le cadre du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield, pour l'autorisation de divers aménagements extérieurs dans les cours avant et arrière du bâtiment sis au 49, rue Gault, et ce, sous réserve du respect des conditions mentionnées ci-après :

- abaisser la hauteur de la palissade de la terrasse au-dessus du garage à 42 pouces, soit la hauteur minimale exigée pour la sécurité par le *Code de construction du Québec* ;
- peindre (ou utiliser une teinture opaque) en vert forêt le bois utilisé pour les garde-corps de la terrasse et de la galerie du rez-de-chaussée, et ce, avant l'échéance du permis émis pour sa construction, ou utiliser des matériaux moins massifs visuellement tel le fer ornemental ;
- conserver la clôture ajourée en mailles de chaîne ou la remplacer par une clôture du même type, de couleur gris, noir ou vert forêt ;
- conserver le garde-corps en fer ornemental pour le balcon de l'étage ou changer par un matériau du même type et de même couleur.

ADOPTÉ

2008-07-407 RÉPONSE À LA DEMANDE 1097-2008-06 POUR AUTORISER LA CONSTRUCTION DE GALERIE À L'ARRIÈRE DU BÂTIMENT SIS AU 483, BOULEVARD DU HAVRE, LOT 3 247 551, EN VERTU DU RÈGLEMENT 1097 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 3 247 551 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Hervé Olivieri pour la construction d'une galerie à l'arrière du bâtiment sis au 483, boulevard du Havre ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande 1097-2008-06 formulée pour le lot 3 247 551 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Hervé Olivieri, demande effectuée dans le cadre du

Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield, pour l'autorisation de construire une galerie à l'arrière du bâtiment sis au 483, boulevard du Havre.

ADOPTÉ

2008-07-408 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE PROLONGER L'AUTORISATION TEMPORAIRE D'ACCÈS POUR LE CHEMIN DE LA CARRIÈRE DOLOMITE

VU la résolution 2007-10-538 adoptée lors de la séance du conseil du 16 octobre 2007 par laquelle le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield demande au ministère des Transports du Québec de prolonger l'autorisation temporaire d'accès concernant le chemin de la carrière Dolomite jusqu'en décembre 2008, et ce, selon les mêmes dispositions incluses à la résolution 2006-07-476 adoptée par le conseil municipal à la séance du 11 juillet 2006, sauf en ce qui concerne la réévaluation de l'autorisation qui pourrait être faite en décembre 2007, selon l'avancement du dossier du prolongement de l'autoroute 30-530 à ce moment ;

VU la lettre datée du 1^{er} novembre 2007 signée par M. Bernard Caron, ing., directeur de la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie du ministère des Transports du Québec (MTQ), prolongeant l'autorisation temporaire d'accès octroyée à la municipalité concernant le chemin de la carrière Dolomite jusqu'au 31 août 2008 ;

VU la recommandation du coordonnateur à l'unité Urbanisme et Permis au Service de la gestion du territoire de prolonger ladite autorisation temporaire auprès du MTQ jusqu'au printemps 2009 ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield demande au ministère des Transports du Québec de prolonger l'autorisation temporaire d'accès concernant le chemin de la carrière Dolomite jusqu'au printemps 2009, et ce, selon les mêmes dispositions incluses à la résolution 2006-07-476 adoptée par le conseil municipal à la séance du 11 juillet 2006, sauf en ce qui concerne la réévaluation de l'autorisation qui pourrait être faite à la fin du printemps 2009, selon l'avancement du dossier du prolongement de l'autoroute 30-530 à ce moment.

ADOPTÉ

2008-07-409 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 135-219 (PRÈS DU 97, RUE MARLEAU) À MONSIEUR MARCEL NADEAU

VU la recommandation du coordonnateur à l'unité Urbanisme et Permis au Service de la gestion du territoire relative à la vente d'une partie du lot 135-219 à M. Marcel Nadeau, lot situé près de la propriété sise au 97, rue Marleau ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de vendre à M. Marcel Nadeau une partie du lot 135-219 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, d'une superficie de 304,2575 mètres carrés à 17,069 \$ le

mètre carré, terrain voisin de la propriété sise au 97, rue Marleau, pour un montant de 5 174,50 \$, taxes en sus ;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par M. Marcel Nadeau ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente relatif à la présente.

ADOPTÉ

2008-07-410 RÉPONSE À LA DEMANDE 1097-2008-07 POUR AUTORISER L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE AU BÂTIMENT SIS AU 211, RUE VICTORIA, LOT 994, EN VERTU DU RÈGLEMENT 1097 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 994 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Alain Marcoux, pour la bannière Quiznos Sub, pour l'installation d'une enseigne au bâtiment sis au 211, rue Victoria ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande 1097-2008-07 formulée pour le lot 994 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Alain Marcoux, pour la bannière Quiznos Sub, demande effectuée dans le cadre du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield, pour l'autorisation d'installer une enseigne commerciale sur le mur de la façade du bâtiment sis au 211, rue Victoria, tel que présenté sur le plan révisé de la compagnie International Néon, daté du 27 mai 2008.

ADOPTÉ

2008-07-411 SERVITUDE EN FAVEUR DE BELL-HYDRO SUR UNE PARTIE DES LOTS 1245 ET 258-640, PRÈS DE LA STATION DE POMPAGE TRUDEAU

VU la recommandation de l'ingénieur de projet à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire pour autoriser une cession de servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada dans le cadre des travaux de modification des réseaux de câblage sur une partie des lots 1245 et 258-640 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, lots sur lesquels est situé le poste de pompage Trudeau ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield cède une servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada sur une partie des lots 1245 et 258-640 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, dans le cadre des travaux de modification des réseaux de câblage par ces compagnies ;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par Bell Canada et/ou Hydro-Québec ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente.

ADOPTÉ

2008-07-412 APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURE ET DE TROTTOIR DANS DIVERSES RUES

VU le document présenté par l'ingénieur de projet à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire requérant du conseil municipal l'approbation des critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels qui permettront d'octroyer un contrat à une firme d'ingénieurs pour la réalisation des relevés et des plans et devis et pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de pavage, de bordure et de trottoir dans diverses rues ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
 appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine les recommandations émises au document préparé par l'ingénieur de projet à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire, daté du 2 juillet 2008, et approuve les critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels ainsi que leur pointage respectif énumérés audit document à insérer à l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à une firme d'ingénieurs pour la réalisation des relevés et des plans et devis et pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de pavage, de bordure et de trottoir dans diverses rues.

ADOPTÉ

2008-07-413 MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC TECHNOLOGIES FABGROUPS INC. DANS LE CADRE DE LA DÉSHYDRATATION DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION

VU la résolution 2007-01-041 adoptée lors de la séance du conseil du 16 janvier 2007 relative à la signature d'une convention avec Technologies Fabgroups inc. pour la fourniture, l'installation et l'opération d'une station de traitement permettant de réduire les boues en cendre, procédé consistant en un système d'oxydation humide assistée par plasma (OHAP) ;

VU la résolution 2008-04-220 adoptée lors de la séance du conseil du 15 avril 2008 relative à la signature d'une version révisée de ladite convention ;

VU la recommandation du coordonnateur à l'unité Eau et Environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'approuver de nouveau les modifications apportées à cette convention afin d'inclure, notamment, une redevance annuelle perçue par la municipalité ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve de nouveau les modifications apportées aux articles 1.19, 3.10, 3.15, 4.3, 4.4, 7.1, 8.9, 10.1, 10.3, 15.1 et 15.2 de la convention intervenue avec la compagnie Technologies Fabgroups inc. pour la fourniture, l'installation et l'opération d'une station de traitement permettant de réduire les boues en cendre, procédé consistant en un système d'oxydation humide assistée par plasma (OHAP), aux mêmes termes et conditions stipulées en ladite convention, modifications apportées afin d'inclure, notamment, une redevance annuelle perçue par la municipalité ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention modifiée précitée.

ADOPTÉ

2008-07-414 APPEL D'OFFRES 2008-09 : CONSTRUCTION D'UN CHALET AU PARC SALABERRY

Suite à l'appel d'offres 2008-09 relatif à la construction d'un chalet au parc Salaberry, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Constructions B. Martel inc.	277 999,84 \$
Les Constructions Labrecque et Poirier inc.	298 300,00 \$
Construction Jacques Théorêt inc.	311 986,50 \$

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Les Constructions B. Martel inc. un contrat pour la construction d'un chalet au parc Salaberry, pour un montant de 277 999,84 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2008-09.

ADOPTÉ

2008-07-415 INVITATION À SOUMISSIONNER 2008-ENV-09 : FOURNITURE ET DISPOSITION DE CONTENEURS POUR LA COLLECTE DE MATÉRIAUX SECS

Suite à l'invitation à soumissionner 2008-ENV-09 relative à la fourniture et la disposition de conteneurs pour la collecte de matériaux secs, pour l'année 2008, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

9063-9931 Québec inc. (Morin inc.)	45 206,44 \$
Récupération Mario Hart inc.	59 631,86 \$

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Guy Leclair,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie 9063-9931 Québec inc. (Morin inc.) un contrat pour la fourniture et la disposition de conteneurs pour la collecte de matériaux secs, pour l'année 2008, pour un montant de 45 206,44 \$,

taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2008-ENV-09 ;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 11 655 \$ tel que demandé par le Service de l'environnement et des travaux publics, le cas échéant.

ADOPTÉ

A-2008-07-029 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX DANS LE PROJET RÉSIDENTIEL POINTE DU CANAL, PHASE III

Avis est donné par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux dans le projet résidentiel Pointe du canal, phase III.

2008-07-416 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 147 CONCERNANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX DANS LE PROJET RÉSIDENTIEL POINTE DU CANAL, PHASE III

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 147 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 147 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux dans le projet résidentiel Pointe du canal, phase III.

ADOPTÉ

A-2008-07-030 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU PROMOTEUR DANS LE PROJET RÉSIDENTIEL POINTE DU CANAL, PHASE III

Avis est donné par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement concernant l'octroi d'une aide financière au promoteur dans le projet résidentiel Pointe du canal, phase III.

A-2008-07-031 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX DANS LE PROJET RÉSIDENTIEL LE VERSANT DU SOLEIL, PHASE IV

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux dans le projet résidentiel Le Versant du Soleil, phase IV.

2008-07-417 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 161 CONCERNANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX DANS LE PROJET RÉSIDENTIEL LE VERSANT DU SOLEIL, PHASE IV

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 161 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 161 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux dans le projet résidentiel Le Versant du Soleil, phase IV.

ADOPTÉ

A-2008-07-032 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU PROMOTEUR DANS LE PROJET RÉSIDENTIEL LE VERSANT DU SOLEIL, PHASE IV

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement concernant l'octroi d'une aide financière au promoteur dans le projet résidentiel Le Versant du Soleil, phase IV.

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DU RÈGLEMENT 158 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, D'ÉGOUT PLUVIAL, DE VOIRIE, DE DRAINAGE, DE CHAUSSÉE, DE BORDURE ET DE TROTTOIR ET TOUS LES TRAVAUX CONNEXES DANS LES SECTEURS POINTE-MELOCHE ET GRANDE-ÎLE EST, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 21 000 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au

déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 2 juillet 2008, pour le Règlement 158 décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie, de drainage, de chaussée, de bordure et de trottoir et tous les travaux connexes dans les secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est, ainsi qu'un emprunt de 21 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

2008-07-418 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 157 POUR DÉCRÉTER LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE ADMINISTRATIF AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 386 250 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

ATTENDU QU'une copie du Règlement 157 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 157 pour décréter la construction d'un centre administratif au port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'un emprunt de 3 386 250 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

A-2008-07-033 AVIS MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURE ET DE TROTTOIR DANS DIVERSES RUES AINSI QU'UN EMPRUNT POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour décréter des travaux de pavage, de bordure et de trottoir dans diverses rues ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

A-2008-07-034 AVIS MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES À L'INTERSECTION DES RUES MADEN ET NOTRE-DAME AINSI QU'UN EMPRUNT POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Avis est donné par M. le conseiller Robert Savard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour décréter des travaux d'aqueduc, d'égout, de chaussée, de trottoirs et de bordures de béton, de feux de circulation, de pavage et de réfection de pavage à l'intersection des rues Maden et Notre-Dame, ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

A-2008-07-035 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD AINSI QU'UN EMPRUNT DE 4 929 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Avis est donné par M. le conseiller Robert Savard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour décréter la construction d'un entrepôt au port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'un emprunt de 4 929 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

2008-07-419 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

VU l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désigne M. le conseiller Pierre-Paul Messier pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} août 2008 jusqu'au 31 octobre 2008 ;

QUE M. Messier soit désigné pour remplacer le maire lors de ses absences et qu'il puisse alors exercer tous les devoirs de la charge du maire, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités ;

QUE M. Messier soit désigné comme substitut en vertu de l'article 210.24, 4^e alinéa, de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., chapitre O-9) pour siéger au conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire ou de vacance à ce poste ;

QUE les frais de représentation engagés, pour et au nom de la municipalité, soient assumés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 300 \$.

ADOPTÉ

2008-07-420 DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE LA TAXE FONCIÈRE ET DE LA TAXE D'AFFAIRES DE L'ORGANISME MAISON D'HÉBERGEMENT DÉPANNAGE DE VALLEYFIELD

VU la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière et de taxe d'affaires formulée par l'organisme Maison d'Hébergement Dépannage de Valleyfield adressée à la Commission municipale du Québec ;

ATTENDU QU'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande, conformément à l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1) ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Guy Leclair,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de se soumettre à la décision qui sera rendue par la Commission municipale du Québec à la suite de l'audition du dossier relatif à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de

toute taxe foncière et de taxe d'affaires formulée par l'organisme Maison d'Hébergement Dépannage de Valleyfield.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur le sujet suivant lors de cette deuxième période de questions :

- Demande d'explication relative au point 18.1 concernant la date de décompte de la tenue du registre du Règlement 158 envisagée par le conseil.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2008-07-421 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 55, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 8 juillet 2008.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier